

Article 29 du Règlement

Il importe de reconnaître à notre avis, que les prises, pas même celle d'un seul poisson, ne sont pas négociables. Nous avons offert de parler de la possibilité qu'un faible quota de morue soit alloué dans le secteur si précieux pour Terre-Neuve qui est désigné comme la division 2J+3KL. La Chambre peut être assurée que, bien que les Français aient de grandes visées sur de vastes allocations de morue dans cette autre division, le gouvernement opposera une résistance à toute réclamation de leur part.

Nous parlons de régler le problème de la surpêche de dizaines de milliers de tonnes par année. Nous devons poser aux Terre-Neuviens et aux Canadiens de la région de l'Atlantique la question suivante: quel prix sont-ils prêts à payer pour obtenir une solution? Voici l'engagement que nous prenons envers les habitants de Terre-Neuve et du Labrador: le prix que Terre-Neuve et le Labrador trouveront trop élevé le sera aussi pour le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Siddon: Il est donc important que nos amis et voisins de France prennent acte de ce qui s'est dit dans ce débat et dans les discussions qui se sont déroulées ces deux ou trois derniers jours au Canada. Il importe qu'ils se rendent compte que les Canadiens, et en particulier les habitants de Terre-Neuve et du Labrador, ne vont pas tolérer une autre concession importante en vue de résoudre ce litige de frontière pour toutes les raisons qu'ont invoquées au cours de cette discussion l'honorable chef du NPD et mes autres collègues.

Je voudrais parler pendant quelques instants de la question qui reste à résoudre, soit ce prétendu quota de 15 600 tonnes de nouveau poisson alloué pour conclure ce marché. Cette déformation des faits, l'exagération et la malveillance dont elle s'accompagne, est un exemple typique des tactiques de confusion employées par l'opposition, ce qui empêche si souvent le Canada d'atteindre méthodiquement le but qu'il s'est fixé. En 1987, 15 600 tonnes de poisson de l'Atlantique seront effectivement pêchées par la France en vertu d'ententes qui ont été négociées avec toutes les provinces de l'Atlantique et avec l'industrie et qui sont pleinement conformes à notre programme de pêche des poissons de fond de 1987 et à nos engagements internationaux conclus avec la France.

M. Gauthier: Assez, n'en jetez plus.

M. Siddon: Sur ce total, 8 000 tonnes . . .

M. Gauthier: Vous avez de loin dépassé votre temps de parole.

M. le Président: A l'ordre! Le député d'Oshawa (M. Broad-bent) a demandé un débat d'urgence sur une question que la présidence juge très importante. Je l'ai donc autorisé. Nous avons écouté le ministre des Pêches et Océans (M. Siddon) et, en appliquant strictement le Règlement, son temps de parole est écouté. Le ministre a demandé qu'on lui accorde quelques minutes supplémentaires. Cela me semble raisonnable si la Chambre y consent. Y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Siddon: Monsieur le Président, je serai bref, mais il est important, je pense, que je fournisse des renseignements complets. Je dispose ici d'une liste concernant les quelque 15 600 tonnes qui ont été attribuées et au sujet desquelles l'opposition actuelle fait courir le bruit qu'il s'agit d'un cadeau. En fait, les

répartitions figurent dans le plan de 1987 pour le poisson de fond, et ont la pleine approbation de l'industrie et des provinces. Ces répartitions prévoient les 6 400 tonnes accordées à la France dans la zone contestée, dans le cadre de la générosité du Canada puisque la France a toujours bénéficié de cet égard. Il y a aussi 1 545 tonnes dans le cadre de l'accord à long terme que nous avons avec la Communauté économique européenne et même 2 400 tonnes de calmars qu'ils n'ont jamais pu pêcher.

Il n'est donc pas question de braderie. Il y a une exception, c'est que dans la zone de l'extrême nord de 2GH, avec la pleine connaissance de tous les conseillers de l'industrie et de la province de Terre-Neuve, on a autorisé pour 1987 uniquement la pêche de 3 000 tonnes supplémentaires de morues excédentaires qui n'avaient jamais été prises par des pêcheurs canadiens ou des navires étrangers. Il est probable que ce poisson ne sera pas pêché de toute façon puisque la France ne s'est même pas aventurée dans ces eaux septentrionales l'an dernier. Je pense qu'il est bien préférable qu'ils aillent au nord, au large des côtes du Groenland, plutôt que de venir pêcher nos stocks de poissons dans les Grands Bancs ou dans le golfe du Saint-Laurent. C'est le seul prix que nous avons payé pour cette année. C'est vraiment un prix dérisoire pour réussir, grâce à la négociation de ces deux ententes parallèles, à enclencher un processus de résolution définitive de toute la question de la frontière.

● (2050)

Il importe que les gouvernements aient le courage de temps à autres de négocier des questions délicates de cet ordre. Gouverner, cela implique d'avoir le courage de négocier. L'opposition, c'est tout simplement l'abdication de ce principe de gouvernement. Cette entente donnera d'excellents résultats pour les Canadiens de l'Atlantique, sinon nous arrêterons les négociations. Les députés peuvent être sûrs que les provinces, l'industrie et les pêcheurs seront appelés à participer pleinement à toutes les discussions qui vont avoir lieu d'ici à la fin de décembre 1987.

Des voix: Bravo!

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, je n'en ai certainement que pour quelques instants. Je n'aurai pas besoin de 20 minutes pour expliquer pourquoi l'annonce du gouvernement fédéral est inacceptable aux pêcheurs canadiens. Quiconque connaît le moindrement la question ne peut l'accepter. C'est inadmissible parce que le gouvernement a réduit les contingents de pêche des Canadiens. Voilà qu'on découvre en coulisse que c'était pour accorder des contingents à des flottilles étrangères.

M. Siddon: C'est absurde. Soyez raisonnable!

M. Baker: Le ministre me dit d'être raisonnable. Qu'il aille le dire aux pêcheurs du nord-est de Terre-Neuve dont les prises ne suffisent pas à nourrir leur famille ou à obtenir dix semaines d'assurance-chômage dans l'année. Le gouvernement a accordé à dix chalutiers-usines frigorifiques de la France métropolitaine des permis de pêcher au large de la côte sud. Un autre chalutier-usine frigorifique de Saint-Pierre et Miquelon a aussi obtenu un permis. Il a autorisé cinq chalutiers de pêche fraîche de Saint-Pierre et Miquelon à pêcher sur la côte sud de Terre-Neuve. Selon lui, ces chalutiers ont obtenu un